



La minute policière

Capsule informative adressée aux élèves du secondaire

La section des relations communautaires et médiatiques

Le civisme dans les commerces



Un commerçant peut refuser l'accès à son établissement ou demander à quelqu'un de quitter si son comportement dérange, ne respecte pas les règles ou cause des problèmes (ex. bruit, conflit, vol, méfait).



Si tu refuses d'obéir ou que la situation dégénère, tu pourrais faire face à:

- une accusation de méfait (si tu brises un bien ou empêches les clients d'accéder au commerce);
- une accusation d'entrave (si tu nuis au travail des policiers);
- des constats d'infraction (troubler la paix, flanage, etc.)



Les commerçants peuvent aussi appliquer certaines règles (comme laisser les sacs à l'entrée ou limiter le nombre de clients) pour prévenir les vols et maintenir un bon climat.

